



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 069-216902569-20250703-V_DEL_25073_5-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **3 juillet 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	27	6	10

Date de convocation le **27 juin 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

V_DEL_25073_5

Acquisition de la parcelle AV 359 située dans le quartier des Noirettes

Rapporteur: Monsieur FISCHER

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, David **LAÏB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal du 11 juillet dernier, la cession de plusieurs terrains municipaux à Est Métropole Habitat a été approuvée, permettant ainsi au bailleur de mener à bien l'opération de résidentialisation du quartier des Noirettes.

Pour rappel, le projet de résidentialisation des Noirettes comprend les actions suivantes :

- la réalisation d'un nouveau maillage viaire ;
- la clarification des emprises foncières entre le public et le privé, afin de favoriser une meilleure appropriation des espaces par les habitants, d'intensifier le patrimoine végétal, d'améliorer la perméabilité des sols et de garantir un entretien plus efficace des espaces publics et privés ;
- la réorganisation du stationnement en surface par résidence, suite à la démolition de la dalle de Noirettes 2 ;
- la restitution d'un terrain multi-sports avec un accès public sur le périmètre du projet.

Cette opération de résidentialisation débutera courant 2025. Par ailleurs, lors du Conseil municipal du 3 octobre 2024, l'acquisition du terrain destiné à l'aménagement d'un futur city-stade pour le quartier a également été validée.

Le projet prévoit également la création d'un cheminement piéton situé entre le chemin Marcel Michaud et le chemin de la Ferme, correspondant à une partie de la parcelle AV 359 d'une superficie d'environ 517 m², actuellement propriété d'Est Métropole Habitat. Étant destiné à un usage public, ce cheminement sera intégré dans l'emprise foncière de la Ville.

Dans le cadre du renouvellement urbain de la Grande Île, inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'opération de résidentialisation du quartier des Noirettes sera réalisée selon les conditions suivantes : le prix de cession sera de 57 €/m², soit un montant de 29 469 € pour le terrain concerné. À ce montant s'ajouteront les frais d'aménagement, estimés à 72 677 € HT.

Enfin, il est rappelé que les projets d'acquisition d'un montant inférieur à 180 000 euros ne nécessitent pas de saisine du service du domaine

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Ville auprès d'Est Métropole Habitat, de la parcelle AV 359, d'une superficie de 517 m² environ, pour un montant prévisionnel de 102 136 € ;
- autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à ces régularisations foncières.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver l'acquisition par la Ville auprès d'Est Métropole Habitat, de la parcelle AV 359, d'une superficie de 517 m² environ, pour un montant prévisionnel de 102 136 € ;
- d'autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à ces régularisations foncières.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Richard MARION , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 03 juillet 2025.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT

Plan de situation

 Parcelle AV 359, d'une superficie de 517 m²

